

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 21 (1950)
Heft: 2

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

Bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XXI^e ANNÉE

PARAIT UNE FOIS PAR MOIS

N^o 2. FÉVR. 1950

SOMMAIRE :

Le vieux Saint-Imier économique

*Annexes : Requête pour l'amélioration de l'horaire des chemins de fer
dans le Jura bernois pour la période du 14 mai 1950 au 19 mai 1951.*

Chronique bibliographique.

LE VIEUX SAINT-IMIER ÉCONOMIQUE¹

V. Le commerce

Les foires.

Le vieux Saint-Imier a connu trois foires annuelles, dont la plus importante, celle de novembre ou foire de la Saint-Martin, était autrefois celle du jour anniversaire de la mort de saint Imier (12 novembre) ; les évêchés de Bâle et de Lausanne honoraient sa mémoire. Lieu de pèlerinage, Saint-Imier attire à cette occasion un concours de vendeurs et d'acheteurs venus de toutes les régions voisines. Après la Réforme, la foire de la Saint-Martin gagne même en importance à mesure que les populations allèrent en croissant. La foire de la Saint-Laurent ou de mai avait aussi une réelle importance. Une troisième foire enfin se donnait au mois d'août.

Le commerce de blé et de graine. Dès sa création jusqu'à la Révolution française, le « grenier du prince » à Saint-Imier a été le théâtre des livraisons de blé des dimeurs et de leurs achats de graine pour les emblavures. Les foires de mai et d'août ont été les dates favorites de ces achats pour les emblavures d'automne et du printemps. Sous la date du 7 décembre 1821, Abram-Louis Meyrat, de Saint-Imier, négociant à Genève, vendait à Mlle Anne-Marie Meyrat, négociante, « un grand bâtiment en maçonnerie, au village, dit au grenier du prince, consistant en huit appartements, une boulangerie, buanderie, caves et toutes autres appartenances et dépendances ». Le grand incendie de Saint-Imier, en 1843, détruisit le grenier du prince.

Le commerce de gros bétail. Aux foires de Saint-Imier, les transactions entre éleveurs de gros bétail — ils engraisaient surtout des bœufs — et les bouchers ont été particulièrement importantes. A la foire d'août 1669, Nicolas Chardun de Strasbourg achète du notaire David Grède, maire de Saint-Imier, 16 bœufs qu'il paiera à la prochaine foire de Chaindon. A la date du 21 août 1670, la commune de Villeret attestait ce qui suit : « Bénédicte Grède, fils du notaire David

1) Voir bulletins No. 7 et 12/1949.